

# Un entrepreneur trop entreprenant...



## Situation

Un entrepreneur sonne à votre porte. Il vous propose ses services pour rafraîchir la toiture ou ramoner vos cheminées.

## Risque

Un entrepreneur sérieux ne procède pas de la sorte. Il y a fort à parier que le travail presté ne sera pas déclaré (travail au noir). Dans ce cas, vous êtes responsable en cas d'accident et vous n'avez aucun moyen de recours si les travaux sont de mauvaise qualité.

## Conseil

Accordez-vous un délai de réflexion.

Vérifiez si cette personne est un véritable indépendant.

Pour vérifier si l'entrepreneur est de bonne foi, demandez lui un devis. S'il refuse, ne signez rien, ne commandez rien et ne lui payez rien.

## Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Informez l'Inspection économique : [pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be)